



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de L'Assomption

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 003 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

Règlement 003 intitulé: « **Règlement 003 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de L'Épiphanie** »

2. La séance se tiendra :

Le mercredi 15 août 2018
19 h

Salle Optimiste du centre communautaire Guy-Melançon
68 rue Amireault, L'Épiphanie

3. Le règlement traite des valeurs qui fondent les décisions d'un employé de la municipalité, des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision. De façon générale, il établit les règles de conduite à ce titre, il traite de la prévention des conflits éthiques, de leur règlement et de l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques pour les employés.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 11 juillet 2018.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE